

Jeudi 10 avril 2025

Sécurité des patrouilleurs : Intégration des panneaux pédagogiques « Corridor de sécurité » dans la réglementation

Cette intégration va permettre à VINCI Autoroutes de généraliser le déploiement de ce dispositif pour renforcer la sécurité de ses hommes et femmes en jaune

Alors qu'un véhicule d'intervention est percuté chaque semaine sur son réseau, VINCI Autoroutes a déployé à titre expérimental depuis 2022 des panneaux pédagogiques pour sensibiliser les conducteurs au respect du corridor de sécurité. Autorisée par le ministère de l'Intérieur dans le cadre d'un arrêté publié le 5 avril 2022, cette expérimentation avait pour objectif de tester, sur une période de trois ans, l'impact « *d'une signalisation routière d'information relative à la règle du corridor de sécurité (...)* » Arrivant à terme, cette expérimentation, initiée par VINCI Autoroutes sur son réseau, a montré la nécessité de ce dispositif de signalisation, qui vient d'être validé et intégré dans la réglementation par l'arrêté du 4 avril 2025 du ministère de l'Intérieur relatif à la modification de la signalisation routière. Fort de ce succès, VINCI Autoroutes va pouvoir déployer ce tryptique pédagogique sur l'ensemble de son réseau pour rappeler à chaque conducteur l'importance du respect de cette règle pour renforcer la sécurité des intervenants sur route et autoroute.



Un dispositif pédagogique expérimental pour renforcer la sécurité des intervenants sur route et autoroute

Bien qu'intégrée au Code de la route depuis septembre 2018 pour renforcer la sécurité des intervenants sur route et autoroute, le corridor de sécurité restait une règle méconnue en 2022 par près de 20% des Français¹. Face à ce constat alarmant, alors qu'en moyenne un véhicule d'intervention est heurté sur son réseau chaque semaine, VINCI Autoroutes a initié le déploiement, à titre expérimental, d'un ensemble de 3 panneaux indissociables, espacés de 300 mètres, décrivant les trois étapes nécessaire au bon respect du corridor de sécurité : à la vue d'un véhicule immobilisé ou circulant à faible allure sur bande d'arrêt d'urgence en faisant l'usage de ses feux de détresse ou de ses feux spéciaux, je ralentis, je m'éloigne et je change de voie si possible.



Autorisée par arrêté ministériel signé le 5 avril 2022 pour une durée de trois ans, ce dispositif expérimental a tout d'abord été déployé par VINCI Autoroutes en 7 points très fréquentés de son réseau puis, par arrêté ministériel du 12 décembre de la même année, par 6 Directions interdépartementales des routes (DIR Atlantique, DIR Centre-Est, DIR Centre-Ouest, DIR Est, DIR Ile de France et DIR Nord-Ouest), portant ainsi à 14 le nombre de triptyques pédagogiques déployés sur le Réseau Routier National.

L'évaluation de cette expérimentation s'est appuyée sur trois indicateurs clairement établis :

- une étude d'impact sur la connaissance par les usagers de la route des règles relatives au corridor de sécurité via le Baromètre de la conduite responsable publiée par la Fondation VINCI Autoroutes. Dans la dernière édition, publiée en mai 2024, 67% des conducteurs français n'appliquaient toujours pas systématiquement la règle du corridor de sécurité (-6 point depuis 2020). Ils étaient même 19% à ne pas connaître cette règle (-8 points depuis 2020) ;
- une étude terrain, réalisée par le CEREMA, pour étudier le comportement des conducteurs – et par conséquent l'impact du dispositif – sur ces derniers à l'approche d'un véhicule arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence, que ce soit à proximité des panneaux testés où à une distance de plusieurs kilomètres ;
- une enquête conduite auprès d'un panel de conducteurs pour évaluer leur compréhension des panneaux de signalisation mis en œuvre dans le cadre de cette expérimentation ;

A l'issue de ces trois années d'expérimentation et des évaluations qui ont démontré que ces panneaux pédagogiques sont vus et bien compris par les conducteurs avec un impact favorable sur les comportements, le ministère de l'Intérieur a validé le dispositif, qui est désormais intégré dans la réglementation par l'arrêté du 4 avril 2025 relatif à la modification de la signalisation routière.

« La sécurité de nos hommes et femmes en jaune est un sujet qui nous préoccupe au quotidien et nous sommes constamment à la recherche de nouveaux dispositifs, de nouvelles technologies qui nous permettent de renforcer toujours plus les conditions d'intervention de l'ensemble des professionnels concernés, sur route et autoroute »,

¹ 12^{ème} édition du baromètre de la conduite responsable publié par la Fondation VINCI Autoroutes le 24 mai 2022.

souligne Raphaël Martin, directeur d'exploitation Ouest du réseau VINCI Autoroutes. « *Maintenant que ce dispositif est validé, nous allons le déployer sur l'ensemble de notre réseau* ».

Le corridor de sécurité, une règle qui s'applique depuis septembre 2018

Intégré par le décret du 17 septembre 2018 (publié au JO le 18 septembre 2018) au Code de la route, le corridor de sécurité est une « barrière » que tout conducteur se doit de respecter à l'approche de personnels intervenant sur le bord d'une route, voie rapide ou autoroute.

Concrètement, tout conducteur apercevant sur l'accotement ou la bande d'arrêt d'urgence un véhicule équipé de feux spéciaux ou dont les feux de détresse sont activés doit, à son approche, réduire sa vitesse et changer de voie de circulation après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

S'il n'est pas possible de changer de voie, le conducteur doit s'éloigner le plus possible du véhicule en demeurant dans sa voie. Le non-respect de ce corridor est sanctionné par une contravention de la 4^e classe, qui entraîne une amende forfaitaire de 135 € et une éventuelle perte de points.

En 2024, 43 véhicules d'intervention ont été percutés sur le réseau VINCI Autoroutes. Le 3 mars 2024, une voiture folle a tué un agent autoroutier sur l'autoroute A8 et blessé quatre autres intervenants autoroutiers, dont deux grièvement. Depuis le début de l'année 2025, ce sont d'ores et déjà 15 véhicules d'intervention qui ont été heurtés. Ces accidents se produisent souvent sur des sections offrant une bonne visibilité, alors que les dispositifs de signalisation des véhicules d'intervention sont activés, et donc bien visibles. Ils sont pour la plupart liés à des épisodes de somnolence ou à un manque d'attention de la part des conducteurs à l'origine de ces accidents.

Publiés en mai dernier², les résultats de l'édition 2024 du Baromètre de la conduite responsable, réalisé depuis 14 ans par la Fondation VINCI Autoroutes, révèlent un état des comportements au volant particulièrement préoccupant :

- 87% des conducteurs déclarent qu'il leur arrive de détourner le regard de la route plus de 2 secondes alors qu'ils sont au volant ;
- 65% reconnaissent téléphoner au volant ;
- 43% prennent le volant alors qu'ils se sentent très fatigués ;
- 67% d'entre eux n'appliquent pas systématiquement la règle du corridor de sécurité ;
- 52% oublient de ralentir à l'approche d'une zone de travaux.

Ces chiffres traduisent l'insuffisante perception, par les conducteurs, du danger qu'ils représentent pour les personnels intervenant sur les voies. Il est plus qu'urgent de respecter le corridor de sécurité et de redoubler de vigilance à l'approche d'un véhicule en intervention.

Contacts presse :

Samuel BEAUCHEF, samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com, 06 12 47 58 97

Juliette LOISELLE, juliette.loiselle@væ-solis.com, 07 81 91 48 29

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France, accueillant chaque jour plus de 2,5 millions de clients et jusqu'à 4 millions l'été sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Premier concessionnaire autoroutier français, ses 5 X00 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, sa sécurité et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 9 régions, 44 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer

² L'ensemble des résultats du Baromètre français de la conduite responsable 2024 est disponible sur [le site de la Fondation](#)

l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires qu'elle irrigue, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 180 aires de services – 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).